

Les Partenaires

Le service référent en matière d'accessibilité remercie les membres de la commission Accessibilité, l'équipe du GIHP Aquitaine, les élus, les responsables de service, les agents, le Conseil Général et tous ceux qui ont participé à ce travail ainsi que tous ceux qui se mobiliseront pour la mise en oeuvre et le suivi des actions du projet "Ville et Handicap".



Ville de Carbon-Blanc

Service Social

Hôtel de Ville

33560 Carbon-Blanc

Tél. : (+33)5 57 77 68 69

Courriel : accueil-social@carbonblanc.fr

Courriel : persagees-hand@carbon-blanc.fr

Téléphone : 05 57 77 68 68

Site : www.carbon-blanc.fr

Retrouvez toutes vos informations sur
www.carbon-blanc.fr



“Ville et Handicap” Charte et Schéma Accessibilité Pour une Ville accessible à Tous

Renseignements au 05 57 77 68 68

www.carbon-blanc.fr

Action Agenda 21 - "Ville et Handicap"

Pour une Ville Accessible à tous

Une ville où il fait bon vivre, c'est avant tout une cité où tout le monde peut vivre ensemble. Protéger les plus fragiles mais aussi donner une chance à l'envol de leur autonomie, tel doit être le sens de l'engagement des communes vis-à-vis de leurs citoyens handicapés.

La ville de Carbon-Blanc et notre association, le GIHP Aquitaine, partagent cette vision d'un monde meilleur où chacun doit pouvoir partager avec l'autre, dans un espace ouvert à tous.



Longtemps cloisonnées dans des espaces séparés, les personnes handicapées demandent aujourd'hui, comme le GIHP le défend depuis toujours, à être citoyen à part entière dans toutes les définitions de la participation, de la circulation, de la consommation...



Carbon-Blanc avant-gardiste a voulu des réflexions et des actions de fond pour le bien-être des personnes âgées et handicapées dans la cité, et s'engage maintenant sur tous les aspects du quotidien, accueil à l'école, emploi, accessibilité, moyens de communication etc.

Et, en accord avec la loi du 11 février 2005, Carbon-Blanc et ses habitants avanceront vers un avenir prometteur, accueillant et partagé.

Toute l'équipe du GIHP Aquitaine

Charte d'Accessibilité de la Ville de Carbon-Blanc

L'accessibilité conditionne l'insertion éducative, professionnelle et sociale. Elle est le gage d'une qualité de vie et d'une qualité de service pour tous. En matière d'accessibilité, la population concernée dépasse largement les seules personnes handicapées.



La définition interministérielle adoptée en 2000 précise ainsi :

« L'accessibilité au cadre bâti, à l'environnement, à la voirie et aux transports publics ou privés, permet le ur usage sans dépendance par toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...) ou bien encore de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussettes...) ».

Une véritable accessibilité s'obtient par un ensemble de mesures mises en place en vue de permettre à tous, sans entrave, d'étudier, de travailler, de rencontrer les autres, d'exercer les actes quotidiens d'une vie en société.

Aussi considérant

Que dans une perspective de développement durable, la Ville de Carbon-Blanc doit être accessible à tous,

Qu'il est nécessaire de donner à chacun sa place dans la cité,

Que chacun doit pouvoir jouer son rôle de citoyen,

Qu'il convient dès lors de promouvoir l'accessibilité dans tous les aspects de la vie.

La Commune de Carbon-Blanc s'engage à :

- Garantir l'accès à ses bâtiments,
- Faciliter l'accès à ses services,
- Sensibiliser et informer les citoyens et les acteurs de la citoyenneté,
- Favoriser la participation,
- Appliquer et faire appliquer les textes réglementaires en vigueur, dans la limite de ses compétences,
- Respecter et faire respecter la charte et le schéma d'accessibilité,
- Consulter le Conseil Consultatif Ville et Handicap autant que de besoins.

Schéma d'Accessibilité

La volonté de rendre la ville plus accessible à tous a été formalisée par la signature le 5 juillet 2005 d'une convention avec le GIHP d'Aquitaine.

Le GIHP, partenaire privilégié de la commune a apporté son expertise pour accompagner les élus, les services, mais aussi la Commission d'Accessibilité. Cette commission paritaire composée d'élus et de personnes qualifiées représentant les personnes handicapées et les personnes âgées a été mise en place le 5 juillet 2005.

Elle a suivi attentivement depuis cette date le travail effectué par les services et le GIHP pour l'élaboration de l'état des lieux, de la charte et du schéma d'accessibilité.

S'inscrivant dans le cadre d'une démarche citoyenne et de développement durable, ce schéma constitue le point de départ des futures actions qui seront mises en œuvre par la commune de Carbon-Blanc.

Le Saviez-Vous ?

L'accessibilité, c'est un autre regard posé sur la vie de tous les jours, sur la participation de tous à la vie de la cité. Rendre la Ville « accessible à tous », c'est éviter les parcours qui induisent une discrimination, mais également, communiquer avec tous et favoriser la citoyenneté.

Citoyenneté

- Sensibiliser, informer et former les agents.
- Sensibiliser, informer les administrés.
- Favoriser la participation des personnes handicapées à différentes instances (commissions, associations...).
- Inciter les associations, entreprises, commerçants à accueillir les personnes handicapées en tant que usager, client ou employé.
- Mettre en place les moyens pour accueillir les usagers de la meilleure façon.
- Mettre en place les moyens pour que chacun puisse jouer son rôle de citoyen.

Voirie et Urbanisme

- Mettre à niveau les structures existantes.
- Prendre en compte la réglementation pour les permis de construire.
- Réaliser un plan de déplacement facilitant l'accès aux différentes structures.
- Réaliser un plan de stationnement global (nombre de places et situation de celles ci, libre circulation des piétons sur les trottoirs), en cohérence avec le plan de déplacement.
- Faire respecter le stationnement réservé.



Patrimoine et Bâtiments Communaux

- Mettre à niveau les structures existantes.
- Mettre en place une politique d'accessibilité des bâtiments (neufs et rénovation).
- Penser à l'accessibilité dès l'émergence d'un projet de nouveau bâtiment ou lors d'une rénovation.



Communication

- Se doter d'un site internet qui facilite l'accès des personnes handicapées aux documents, aux services, à l'information.
- Rendre chaque communication publique accessible à tous ou pouvant l'être facilement.

E ducation

- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants handicapés et la continuité du parcours scolaire.
- Faciliter l'accès des parents handicapés, pour leur permettre d'assumer pleinement leur parentalité, de suivre la scolarité de leurs enfants.
- Sensibiliser les enfants au handicap.



P etite Enfance

- Favoriser l'accueil au sein des structures (CLSH, Halte-garderie, Multi-accueil, Accueil Familial, RAM, Maison de la Petite Enfance) des enfants handicapés et de leurs parents.
- Favoriser les relations parents - enfants handicapés.

R essources

- Engager une réflexion sur la place du travailleur handicapé au sein de la collectivité.
- Mettre en place une politique globale d'accueil des travailleurs handicapés.
- Dans le cadre de l'attribution des marchés publics, prendre en compte la question des personnes handicapées.
- Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet Ville et Handicap.



C ulture

- Favoriser l'accès à la culture et aux lieux culturels.
- Penser à l'accessibilité dans le cadre de l'organisation d'une manifestation.
- Favoriser la participation des personnes handicapées.
- Organiser des manifestations de sensibilisation.



J eunesse

- Favoriser l'accès des jeunes handicapés aux différents services et actions en direction des jeunes.
- Sensibiliser les jeunes au handicap.

S port

- Favoriser l'accès des personnes handicapées aux manifestations sportives.
- Favoriser l'accès des enfants ou adultes handicapés aux associations et aux activités sportives.
- Promouvoir le sport handicapé et les manifestations sportives valides et handicapés.



L ogement

- Favoriser la réalisation de logements adaptés.
- Favoriser l'adaptation des logements existants.
- Favoriser l'accès aux logements.
- Inciter les bailleurs sociaux à la mise en place d'une politique d'accessibilité.